



## **ESPACE USAGERS**

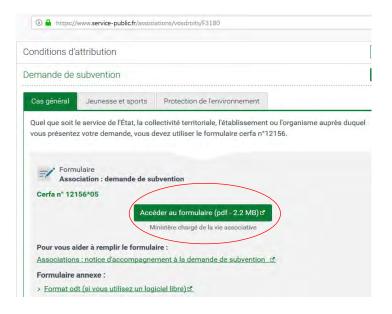
# COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION « POLITIQUE DE LA VILLE »

## **GUIDE DE SAISIE PAS A PAS**

Mars 2022

Avant la saisie d'une première demande de subvention, vous pouvez lire <u>la notice d'accompagnement du CERFA</u>

<u>12156\*06</u> disponible sur le site service-public.gouv.fr





## Informations utiles

## Dans le Portail,

- Pour passer d'un écran à l'autre, utiliser les boutons PRECEDENT et SUIVANT pour conserver la saisie
- Suivant ⊕

- Utiliser ENREGISTRER pour quitter le portail tout en conservant la saisie
- La connexion est interrompue après 30 mn sans utilisation. Vous retrouverez cependant les informations enregistrées au moment de l'interruption dans votre Espace personnel (suivi de mes demandes)

## Dans ce guide question de vocabulaire,

- un TIERS est un ORGANISME DEMANDEUR (association, commune, EPCI, GIP...)
- PDV = Politique de la ville ; QPV = Quartier prioritaire de la Politique de la ville

## Enfin,



Signale un point de vigilance



Signale une explication



## **Sommaire**

<u>SE CONNECTER</u>		
QUELS SONT LES DIFFÉRENTS PROFILS DE COMPTES DE CONNEXION A DAUPHIN ?		<u>P.05</u>
Chaque organisme doit avoir obligatoirement un compte « Administrateur »	<u>P.6</u>	
Chaque organisme peut avoir un (ou plusieurs) compte(s) « Signataire »	<u>P.9</u>	
POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DANS DAUPHIN IL FAUT CRÉER UN COMPTE <u>ET</u> QUE		
CE COMPTE SOIT RATTACHÉ (LIÉ) À MON ORGANISME		<u>P.13</u>
Comment créer mon compte ?	<u>P.14</u>	
Comment mon compte est-il rattaché à mon organisme ?	<u>P.16</u>	
Comment modifier mes informations personnelles ?	<u>P.17</u>	
I. DÉPOSER UNE PREMIERE DEMANDE : SAISIR LES DONNEES DU TIERS (organisme)		P.18
Ecran d'accueil, description	<u>P.19</u>	
1 - Préambule	P.21	
2 - Critères d'éligibilité	P.22	
3 - Identification de l'organisme demandeur	<u>P.23</u>	
Comment modifier les données de mon tiers (organisme) ?	<u>P.29</u>	
II. DÉPOSER UNE DEMANDE : LA DESCRIPTION DU PROJET		P.31
4. Première demande	<u>P.32</u>	
Demandes ultérieures : dupliquer une demande et utiliser le porte-documents	<u>P.50</u>	
III. DÉPOSER UNE DEMANDE : ATTESTER SUR L'HONNEUR et TRANSMETTRE		P.52
5. Première demande : joindre une attestation scannée	<u>P.53</u>	
Demandes ultérieures : attester en ligne grâce au compte signataire	P.54	
IV. MODIFIER MA DEMANDE A LA REQUÊTE DE L'ADMINISTRATION		P.56
Comment répondre à une demande de compléments ?	<u>P.57</u>	
Comment répondre à une sollicitation	P.58	
SYNTHESE EN SCHÉMA		P60

## **QUELS SONT LES DIFFÉRENTS PROFILS DE COMPTE DE CONNEXION?**











Chaque organisme doit avoir obligatoirement un compte administrateur (un seul par organisme)

Le **compte signataire** est facultatif mais recommandé car il permet une signature dématérialisée de la demande de subvention. Notez que l'administrateur peut être en même temps signataire. Il peut y avoir plusieurs signataires, mais il s'agit du <u>réprésentant légal</u> (président, maire...) et d'une personne qui a une <u>délégation de signature</u> de ce dernier. Cette délégation sera jointe à la première demande.





L'INDISPENSABLE COMPTE « ADMINISTRATEUR »



## **Zoom – LE COMPTE ADMINISTRATEUR DU TIERS**



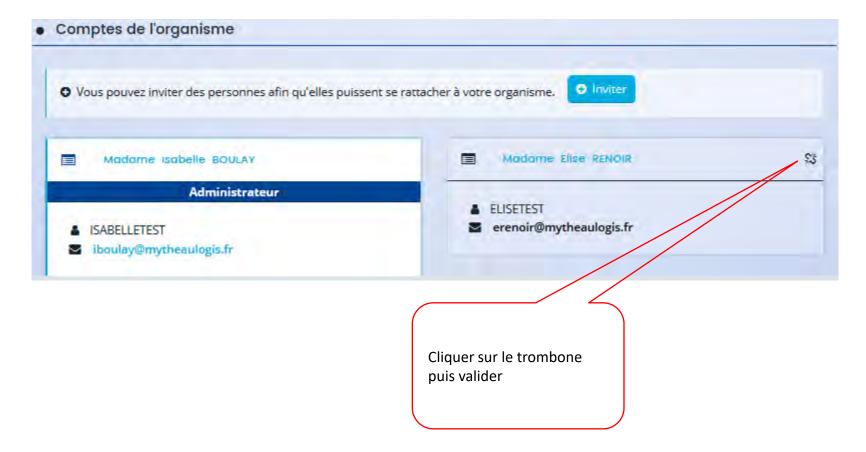
Chaque organisme a obligatoirement un compte administrateur du tiers\*

	organisme non référencé dans DAUPHIN
Quand l'usager devient-il administrateur ?	Après prise en charge d'une première demande de subvention par un <b>agent de la</b> Politique de la ville.
Qui peut-être administrateur du tiers ?	N'importe quel membre de l'organisme qui créé son compte et est rattaché en premier (possibilité de changer par la suite)*
Quel est son rôle ?	. invite les autres membres de l'organisme à créer leur compte . rattache ces nouveaux comptes à l'organisme . supprime les comptes . met à jour les données de l'organisme

<sup>\*</sup>L'administrateur du tiers peut à tout moment demander à son correspondant en charge de la politique de la ville de ne plus être administrateur.



## COMMENT L'ADMINISTRATEUR SUPPRIME-T-IL UN COMPTE ?







## LE COMPTE SIGNATAIRE







	organisme déjà référencé dans DAUPHIN	organisme non référencé dans DAUPHIN	
Quand et comment devient-on compte signataire ?	Lors de la saisie de la 1º demande, l'administrateur du tiers invite la personne qui signe l'attestation sur l'honneur à créer son compte et le rattache à l'organisme.  Lors de la prise en charge du dossier, l'agent de la PDV* l'étiquettera « compte signataire ».	Lors de la prise en charge de la 1 <sup>e</sup> demande, <u>l'agent de la PDV</u> , invite la personne qui a signé l'attestation sur l'honneur à créer son compte.  Lorsque le compte est créé, l'agent de la PDV* l'étiquette <u>« compte signataire »</u> et le compte est rattaché au tiers.	
Quand le compte signataire peut-il attester sur l'honneur en ligne?	Lors des demandes ultérieures, la personne qui saisit la demande invite le signataire à se connecter à DAUPHIN avec son compte nominatif et à attester en ligne avant de transmettre la demande.		
Qui peut être compte signataire ?	Le représentant légal ou toute personne ayant délégation de signature de sa part. Cette qualité devra être prouvée par un justificatif rattaché dans le porte-documents. Notez que l'administrateur peut être en même temps compte signataire et qu'il peut y avoir plusieurs comptes signataires au sein d'un même organisme.		

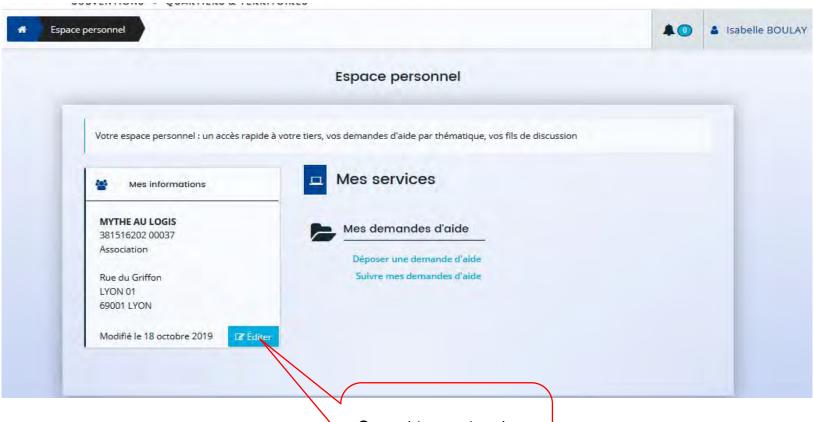
<sup>\*</sup>PDV = politique de la ville



## COMMENT L'ADMINISTRATEUR INVITE-T-IL LE SIGNATAIRE À CRÉER SON COMPTE ?

Dans notre exemple, Isabelle BOULAY est compte administrateur du tiers.

Elle souhaite qu'Elise RENOIR, directrice de l'association, soit compte signataire.





• - accéder aux données de « mon organisme » en cliquant sur « Editer »

## COMMENT L'ADMINISTRATEUR INVITE-T-IL LE SIGNATAIRE À CRÉER SON COMPTE ?

2 Elle demande à Elise RENOIR de créer son compte dans DAUPHIN et de l'activer.

3 Quand le compte est créé,

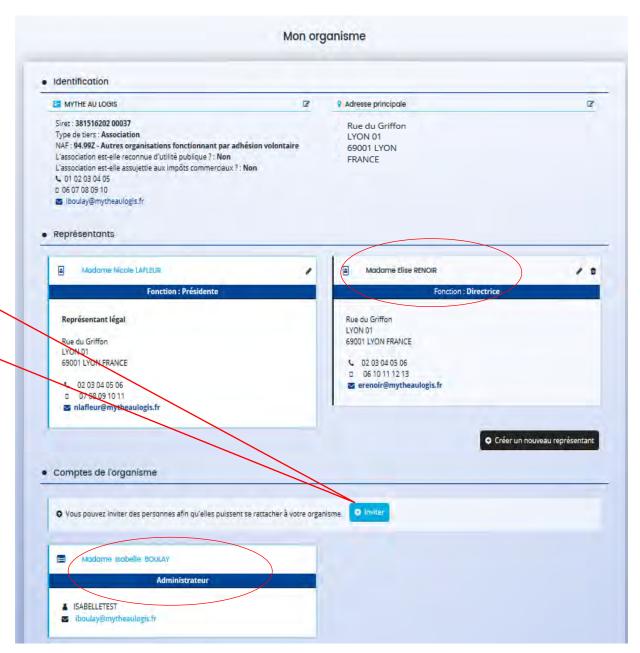
Le compte sera automatiquement rattaché ici.

puis elle tape l'adresse mail

Elle clique sur

d'Elise RENOIR.

4 Lors de la prise en charge de la 1e demande, l'agent Politique de la Ville devra étiqueter le compte « signataire » ce qui permettra à Elise RENOIR à l'avenir d'attester les demandes en ligne.



## POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DANS DAUPHIN IL FAUT CRÉER UN COMPTE

<u>ET</u>

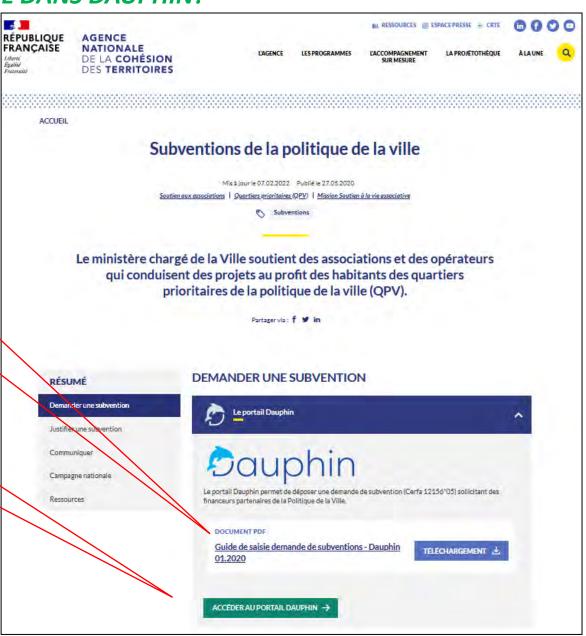
QUE CE COMPTE SOIT RATTACHÉ (LIÉ) À MON ORGANISME



## **COMMENT CRÉER SON COMPTE DANS DAUPHIN?**

- Accéder à Dauphin via le site de l'ANCT www.agence-cohesion-territoires.gouv.fr permet
- d'obtenir des conseils pratiques
- des informations sur les évolutions de l'outil
- d'accéder au Guide de saisie mis à jour de ces évolutions.

2- Cliquer ensuite sur le bandeau
« Le portail Dauphin »
puis sur « ACCEDER AU
PORTAIL DAUPHIN »





## COMMENT CRÉER MON COMPTE DANS DAUPHIN?



Bienvenue

Connectez-vous à votre espace personnel.

Connexion

Gagnez du temps dans la réalisation de vos démarches en vous connectant par FranceConnect I

S'identifier avec FranceConnect?

Qu'est-ce que FranceConnect?

Ou

Connexion

A Identifiant ou adresse électronique

A Mot de passe

Se connecter ✓

A Récupérer mes informations de connexion

**2** - Tous les membres d'un organisme demandeur qui interviennent dans le portail DAUPHIN doivent disposer d'un compte personnel, c'est-à-dire :

- d'un identifiant
- d'un mot de passe strictement personnel
- d'une adresse mail.

**Remarque :** une adresse mail ne peut être liée <u>qu'à un seul</u> <u>compte</u>.

#### Exemples:

- Si je suis directeur d'une association A et trésorier d'une association B, je dois avoir 2 adresses mail différentes;
- Martin et Béatrice de l'association C ne peuvent pas avoir la même adresse mail générique.

**3** Après **avoir cliqué sur le lien** d'un mail système (valide 72 h) le compte est activé





## QUAND ET COMMENT UN COMPTE EST-IL RATTACHÉ À UN ORGANISME ?



#### **ORGANISME CONNU:**

Samia est nouvelle coordonnatrice dans une association déjà référencée dans DAUPHIN.

- 1/ Elle doit se rapprocher de l' « administrateur de son tiers » (voir pages précédentes).
- 2/ Celui-ci l'invitera à créer son compte et le rattachera à l'organisme.



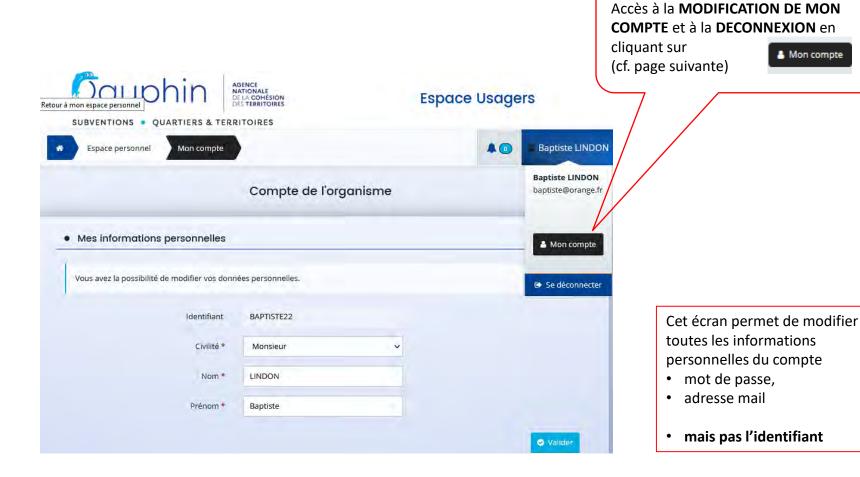
#### **ORGANISME NOUVEAU**

Maxime est coordonnateur dans une association qui n'a jamais déposé une demande au titre de la Politique de la Ville dans DAUPHIN.

- 1/ Il doit créer son compte
- 2/ Remplir une demande de subvention et la transmettre
- 3/ Lorsqu'un agent du service Etat Politique de la Ville sollicité **prendra en charge cette 1**e **demande**, son compte sera **rattaché à l'organisme** et il deviendra « **administrateur du tiers »**.



## **COMMENT MODIFIER MES INFORMATIONS PERSONNELLES?**





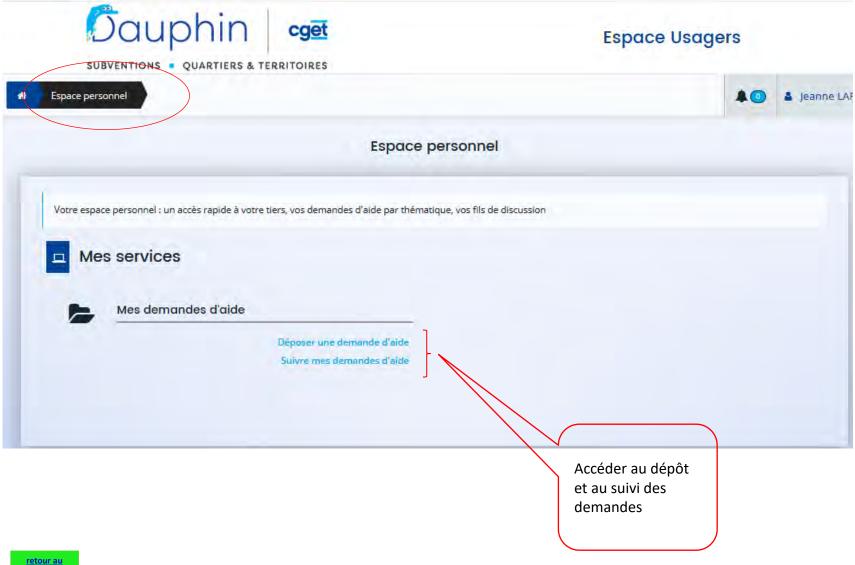
## I. DEPOSER UNE PREMIERE DEMANDE : SAISIR LES DONNEES DU TIERS (organisme)

Ecran d'accueil, description	<u>P.19</u>
1 - Préambule	<u>P.21</u>
2 - Critères d'éligibilité	<u>P.22</u>
3 - Identification de l'organisme demandeur	<u>P.23</u>
Comment modifier les données de mon tiers (organisme) ?	<u>P.29</u>





## Ecran d'accueil de l'espace personnel



## Choix du télé-service



## 1 - Préambule : bien lire le préambule, il contient les nouveautés et les éléments importants



Bienvenue dans l'outil de dépôt en ligne des demandes de subvention de la Politique de la Ville.

<u>Télécharger le guide de saisie – mars 2022.</u>

#### Attention

- Veillez à bien saisir le budget prévisionnel du projet. Le choix des financeurs publics sollicités détermine l'envoi de la demande au bon service instructeur. Il est impératif de bien lire le guide de saisie.
- Veillez au millésime du budget prévisionnel du projet.
   Exemple: Pour une demande relative à l'année 2022 le millésime sera 2022. Pour une demande relative à l'année scolaire 2022-2023, le millésime sera 2022.
- Pour vous aider à sélectionner les bonnes données dans les **champs « contrat de ville » et « localisation »** : <u>Liste des contrats de ville et des quartiers prioritaires</u>

#### Dorénavant

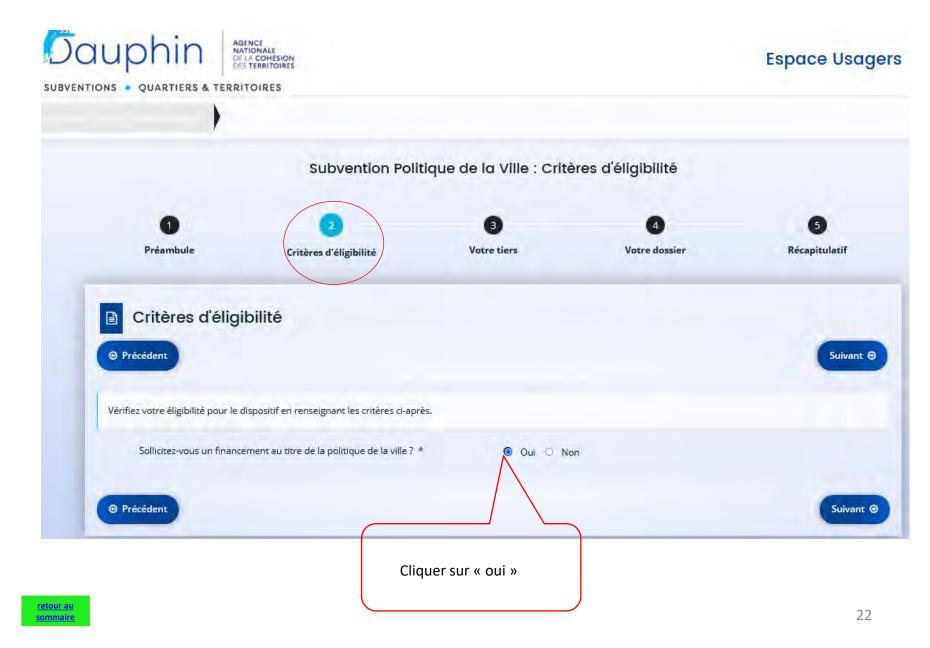
- Une nouvelle dénomination des financeurs publics facilite leur sélection dans le budget prévisionnel de l'action.
- Demandes pluriannuelles: Dauphin permet de saisir une CPO avec ses trois budgets. Chaque année les demandes des années suivantes (si la CPO a été acceptée) seront créées automatiquement afin que vous puissiez les justifier.
- La duplication des demandes annuelles de N ou N-1: si vous déposez une demande similaire à celle de l'année précédente, vous pouvez dupliquer la demande, cela vous évitera d'avoir à ressaisir toute la demande à l'exception du budget prévisionnel.

Le dossier dématérialisé de DAUPHIN correspond à la version du CERFA 12156\*06 de janvier 2022. Pour information, vous pouvez récupérer le formulaire

officiel et sa notice en cliquant sur le lien suivant : formulaire et notice du cerfa



## 2 - Critères d'éligibilité

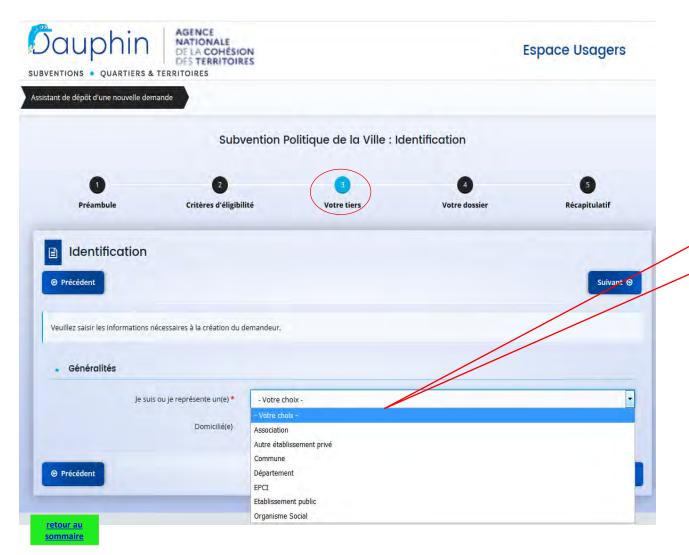


## 3 - Votre tiers: identification



Les champs du Tiers sont à remplir uniquement si vous êtes un NOUVEL ORGANISME, non référencé dans le portail.

Si votre organisme est déjà référencé ou si vous avez déjà déposé une demande dans DAUPHIN, ces données seront pré-affichées. Vous n'aurez qu'à les modifier en cas de changements soit à partir de votre espace personnel (cf. page 29) soit lors d'une prochaine demande.



sélectionner le type d'organisme pour lequel vous saisissez la demande

## 3 - Votre tiers: identification



#### **N°SIREN et N° SIRET**

Le N° SIREN (9 premiers chiffres) est le code INSEE d'un organisme. Le N° SIRET est le N° SIREN + le code établissement secondaire (5 derniers chiffres).

Télécharger votre avis au répertoire SIRENE <a href="https://avis-situation-sirene.insee.fr">https://avis-situation-sirene.insee.fr</a>

**Attention :** Un changement d'adresse entraîne un changement de SIRET.

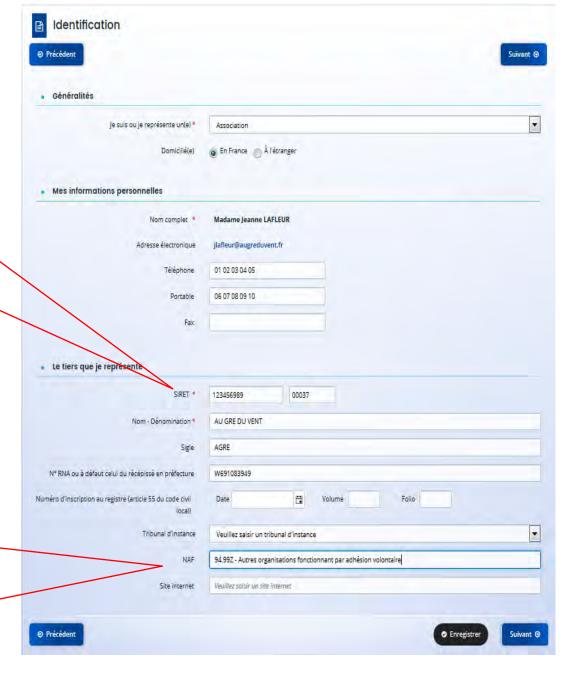


#### **NAF et CODE APE**

La Nomenclature d'activités Française (NAF) classe les organismes grâce à un code d'Activité principale exercée (APE)

Le code APE (=NAF) figure sur l'avis du répertoire SIRENE

NAF: Ne taper que les deux premiers chiffres, puis choisir dans la déroulante.

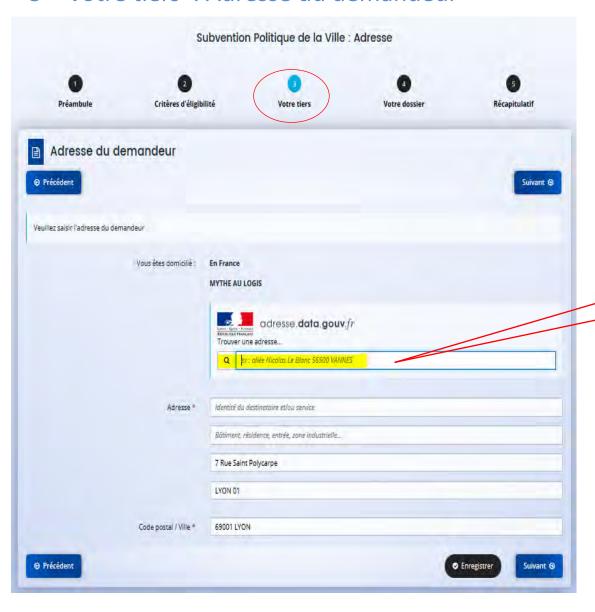




# 3 – votre tiers :informations complémentairespour les associations



## 3 – Votre tiers: Adresse du demandeur

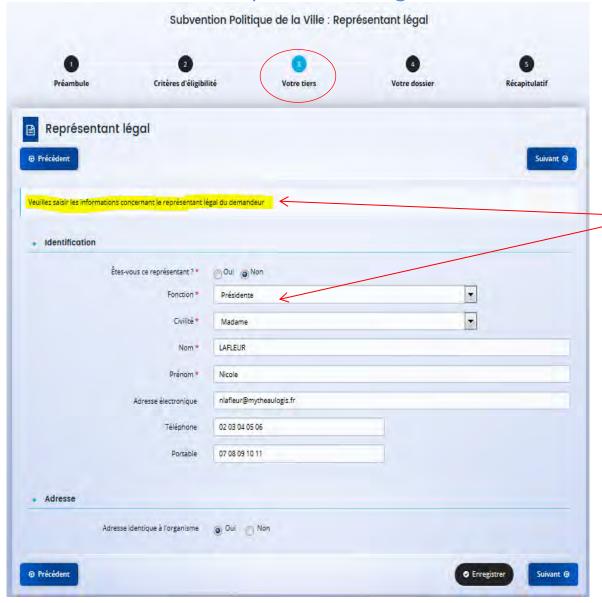




Pour l'adresse : utiliser prioritairement l'aide à la saisie



## 3 – Votre tiers : Représentant légal





#### LE REPRESENTANT LEGAL

Le représentant légal est la personne qui selon les statuts a le pouvoir d'engager la personne morale (le tiers) qu'il représente.

Ex : le président dans une association, le maire dans une commune, le directeur d'un GIP...

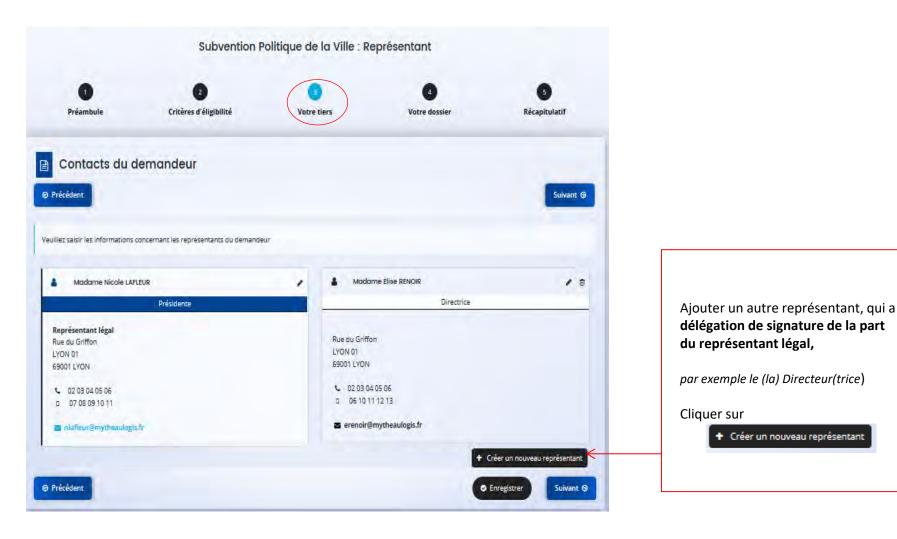
Il ne s'agit pas <u>ici</u> de la personne ayant délégation de signature



Attention : si vous n'êtes pas le représentant légal vous ne devez pas cocher OUI



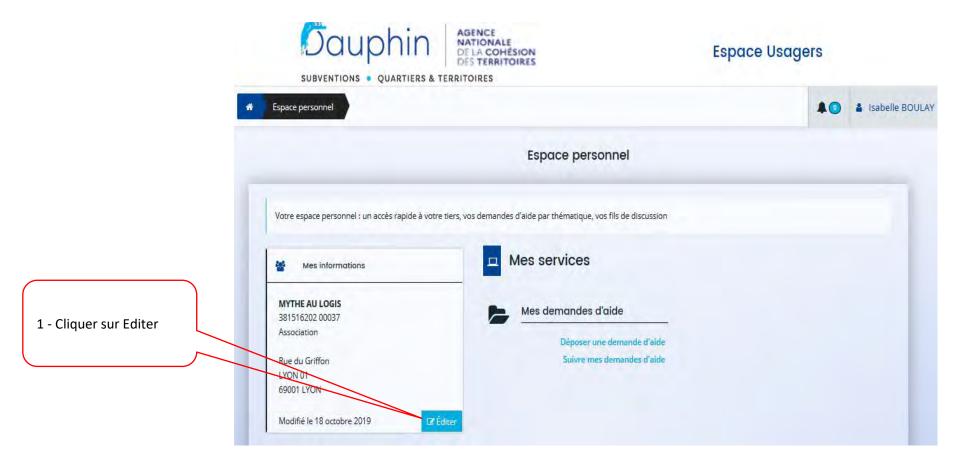
## 3 – Votre tiers : Contacts du demandeur => ajout d'un Représentant





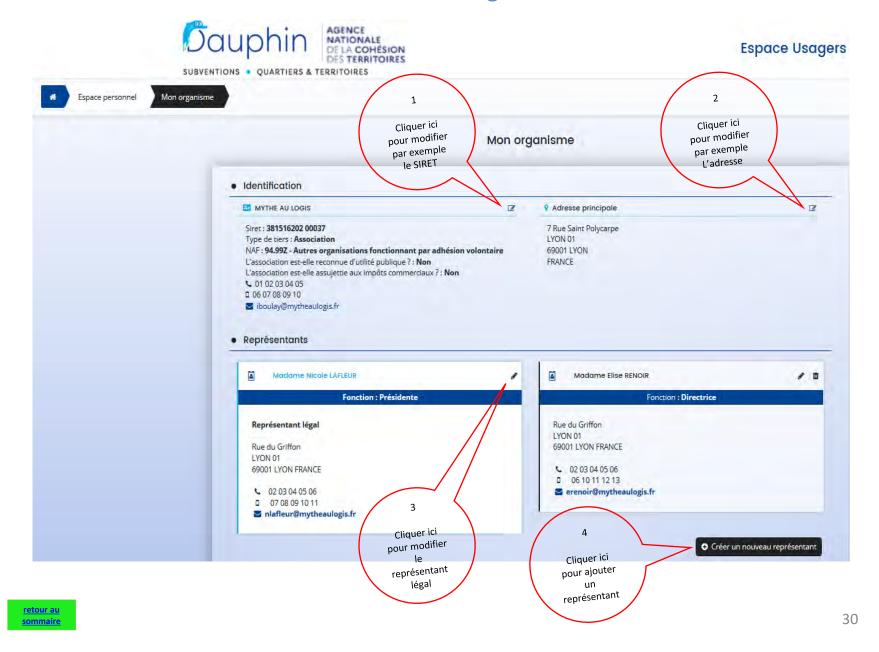
## 4 - Comment modifier les données de votre organisme ?

Les données du tiers peuvent être modifiées à tout moment soit lors d'une demande soit dans l'espace personnel





## Comment modifier les données de votre organisme ?



## III. DÉPOSER UNE DEMANDE : LA DESCRIPTION DU PROJET

4. Première demande Demandes ultérieures : dupliquer une demande et utiliser le porte-documents

<u>P.32</u>

<u>P.50</u>





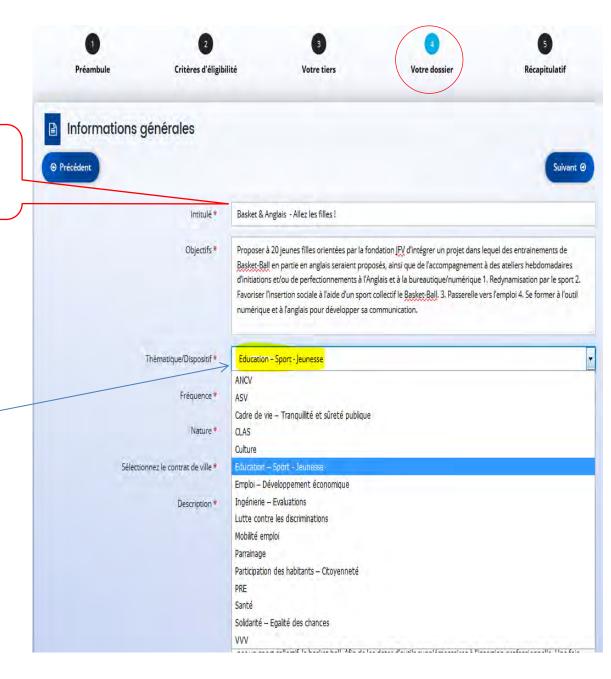
4 – Votre dossier :
 Informations générales

Merci de réduire au maximum l'intitulé du projet. (tendre vers les 80 caractères maxi)



#### THEMATIQUE/DISPOSITIF

Il s'agit du thème **principal** de la demande ou du dispositif spécifique d'un appel à projets.





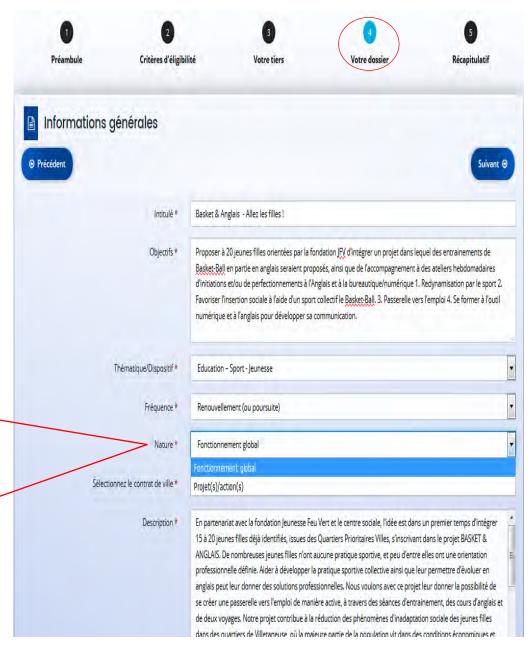
4 – Votre dossier :
 Informations générales



#### **NATURE**

Si la demande de subvention a pour objet :

- le financement d'une action déterminée
- sélectionner « Projet(s)/action(s)»
- un financement ne pouvant être découpé en « actions », car il concerne l'ensemble de l'activité de l'organisme
- sélectionner « Fonctionnement global»





#### 4 – Votre dossier :

## Informations générales

Pour vous aider dans la sélection du contrat de ville ,

liste des contrats de ville et des QPV



**Attention** : on ne peut sélectionner qu'un seul contrat de ville.



#### **CONTRAT DE VILLE**

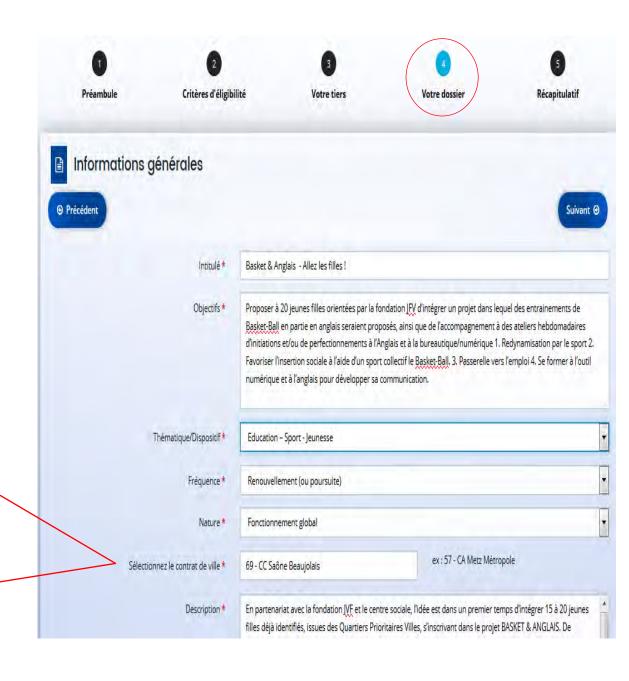
Si votre demande relève de l'appel à projets d'un contrat de ville :

exemple : taper « **69** » puis sélectionner le contrat de ville « 69 –CC Saône Beaujolais »

• Si votre demande se situe en dehors de tout appel à projets d'un contrat de ville :

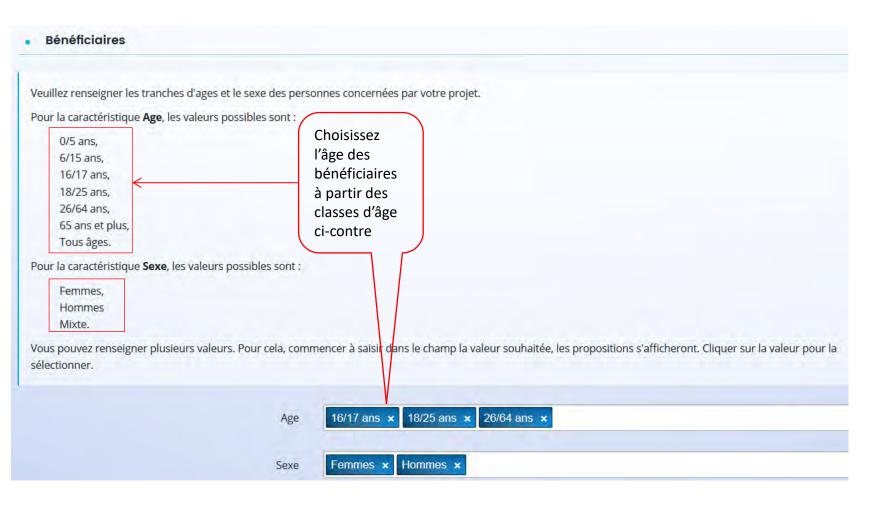
exemple:

- pour une action départementale du Rhône taper « 69 » puis => « 69 - Hors contrat de ville »
- pour une action nationale ou régionale taper « **00** » puis => « 00 - Hors contrat de ville »





## • 4 – Votre dossier : Bénéficiaires

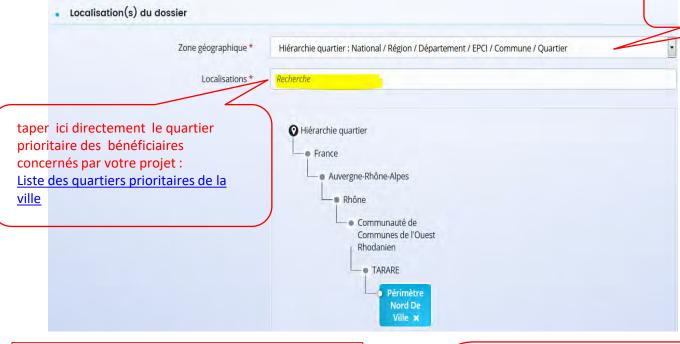


Age – Sexe : vous pouvez ajouter ou supprimer des catégories en cliquant sur la



## • 4 – Votre dossier : Localisation(s) du dossier

Toujours ignorer ce champ

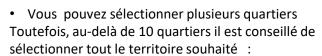




#### LOCALISATION(S) DU DOSSIER

Il s'agit du ou des quartiers prioritaires de la politique de la ville dont <u>les habitants sont les bénéficiaires du</u> projet.

Exemple : une action se déroule dans les Pyrénées (VVV) mais bénéficie aux habitants du quartier « Périmètre Nord de Ville » de Tarare, vous sélectionnez ce quartier.



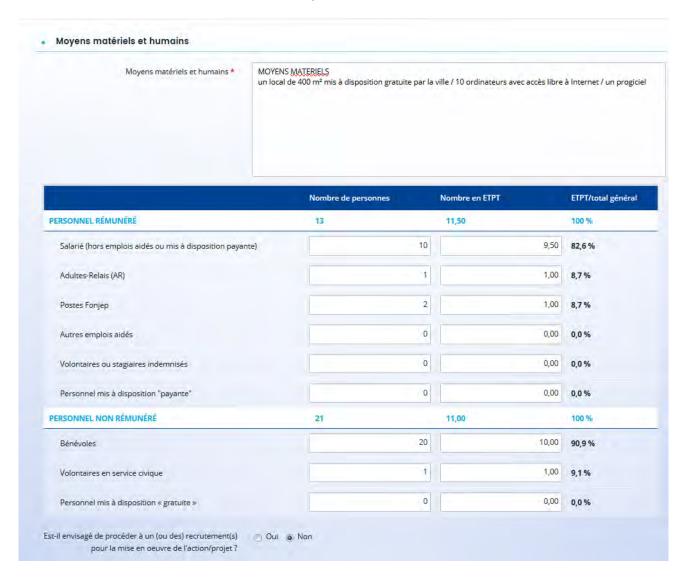


- . La ville ou
- . L'EPCI ou
- . Le département ou
- . La région
- . Pour une action dont le périmètre est national taper « France » puis sélectionner « France (hiérarchie de quartier) ».
- Vous pouvez annuler en cliquant sur la



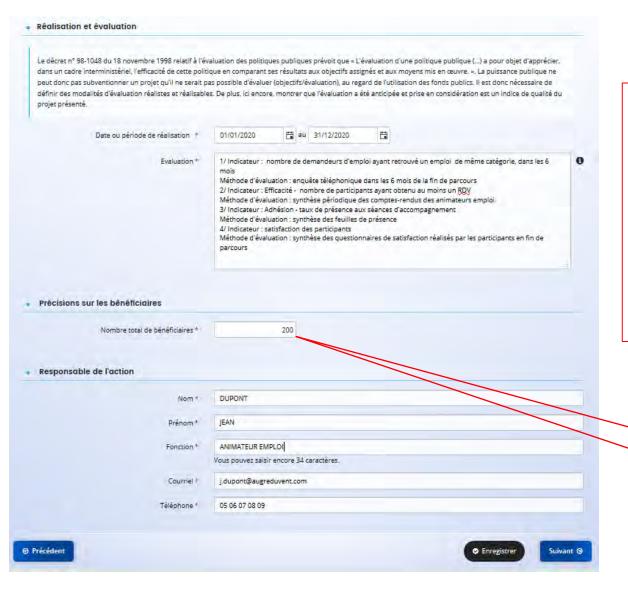


# • 4 – Votre dossier : Moyens matériels et humains





## • 4 – Votre dossier : dates de réalisation évaluation / bénéficiaires / responsable action





#### **EVALUATION**

L'évaluation, grâce notamment à des indicateurs, sert à mesurer le niveau d'atteinte des objectifs et donc l'impact du projet sur les bénéficiaires.

Les indicateurs sont quantitatifs ou qualitatifs.

Des méthodes doivent être prévues en amont pour renseigner les indicateurs.

Exemple : un tableur Excel, un cahier d'enregistrement, un questionnaire de satisfaction, des feuilles d'émargements, une enquête téléphonique

le nombre de bénéficiaires est obligatoire et il est forcément supérieur à zéro.



 4 – Votre dossier : budget prévisionnel

#### **BUDGET PREVISIONNEL**

Il retrace toutes les dépenses et toutes les recettes envisagées pour la projet.



Les recettes et particulièrement le compte 74 – Subventions d'exploitation doivent être remplies avec le plus grand soin car elles conditionnent l'acheminement vers le bon service instructeur.

Il est conseillé de bien regarder **l'appel à projets** ou de contacter votre correspondant Politique de la Ville.

Pour plus de détails sur le budget prévisionnel : voir pages suivantes





## 4 – Votre dossier : budget prévisionnel, période et millésime



Votre action se déroule en année civile ou en année scolaire

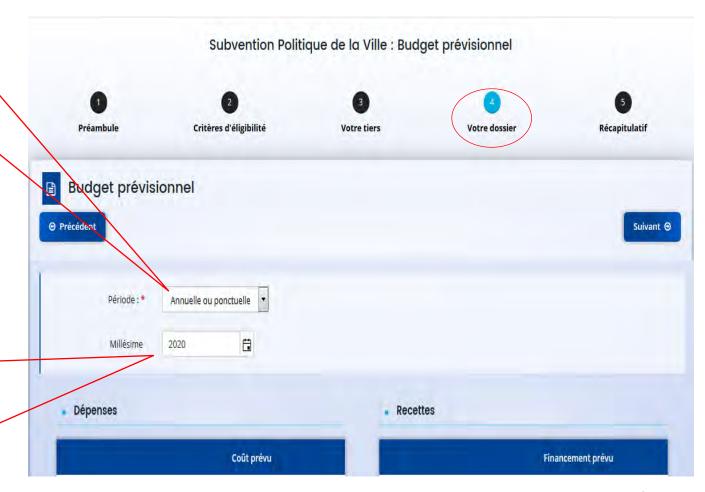
• Opter pour annuelle ou ponctuelle



#### **MILLESIME**

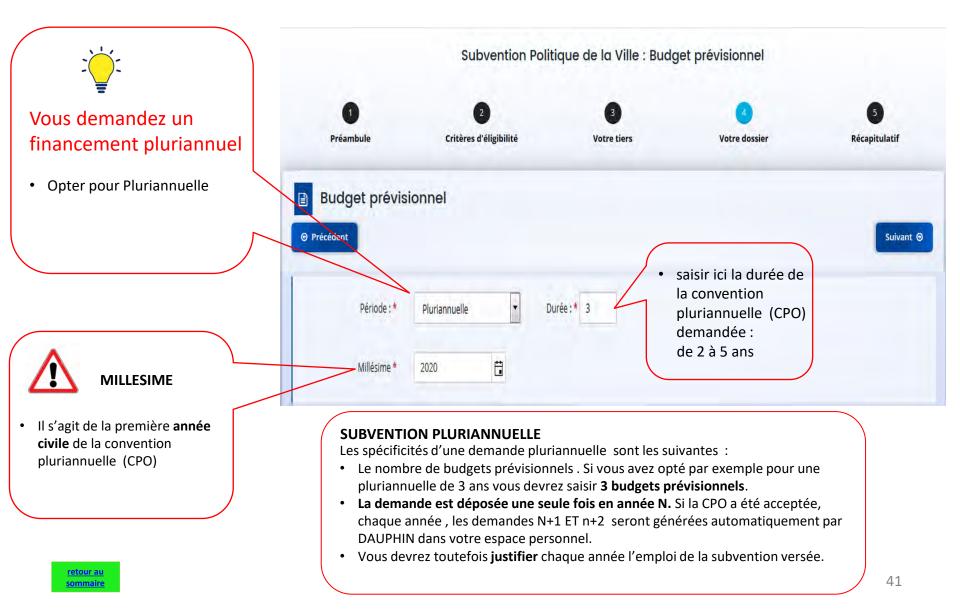
### Taper 2020 si:

- Vous répondez à l'appel à projets Politique de la ville 2020
- Votre projet se déroule en 2020
- Votre projet se déroule en année scolaire 2020-2021

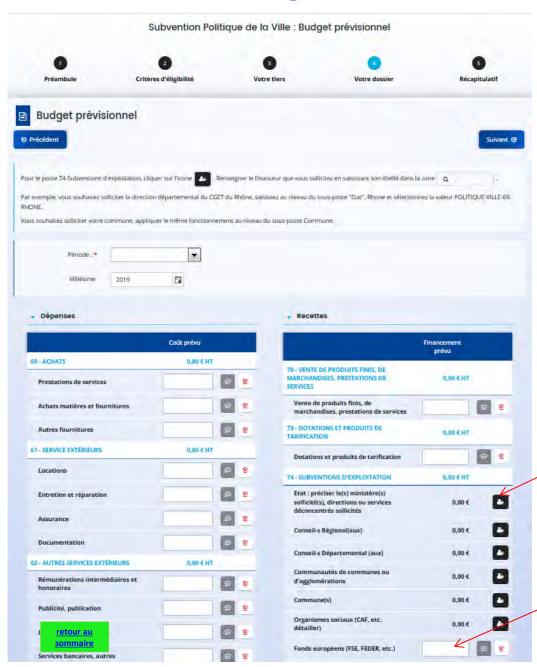




## 4 – Votre dossier : budget prévisionnel, période et millésime



## 4 – Votre dossier : budget, conseils de saisie





saisir des montants sans chiffres après la virgule

Sélectionner <u>un ou plusieurs financeurs</u> dans chacune des rubriques comportant l'icône.



Pour les autres, le montant sera saisi directement.

4 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 € HT	
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	0,00 €	۵
Conseil-s Régional(aux)	0,00 €	Ž+
Conseil-s Départemental (aux)	0,00 €	4
Communautés de communes ou d'agglomérations	0,00 €	4
Commune(s)	0,00 €	Ž+
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	0.00 €	ā.
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		9 1
L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		9 🕯
Aides privées (fondation)		9 🛊
Autres établissements publics		9 6



### LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les publics cibles de la Politique de la ville sont les habitants des quartiers prioritaires (QPV)

La Politique de la ville est partenariale ; elle peut mobiliser ,

- d'une part des financements de <u>l'Etat</u> (via ses services déconcentrés)
- d'autre part des financements <u>des collectivités territoriales</u> (Conseil régional, Conseil départemental, Métropole, EPCI, Commune)

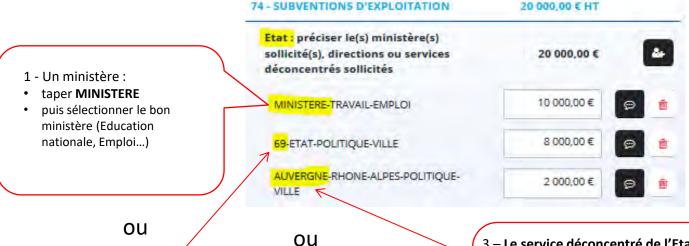




# Vous sollicitez le financement de :







- 2 <u>Le service déconcentré de l'Etat</u> en charge de la Politique de la Ville <u>dans votre département</u> : exemple pour le Rhône
- taper ici le n° de département « 69 »
- puis sélectionner dans la déroulante : « 69-ETAT-POLITIQUE-VILLE »

- 3 <u>Le service déconcentré de l'Etat</u> en charge de la Politique de la Ville <u>dans votre Région</u> : exemple pour la région Auvergne-Rhône-Alpes
- taper ici les premières lettres de votre Région : « AUVERGNE »
- puis sélectionner dans la déroulante :
   « AUVERGNE-RHONE-ALPES-POLITIQUE-VILLE »

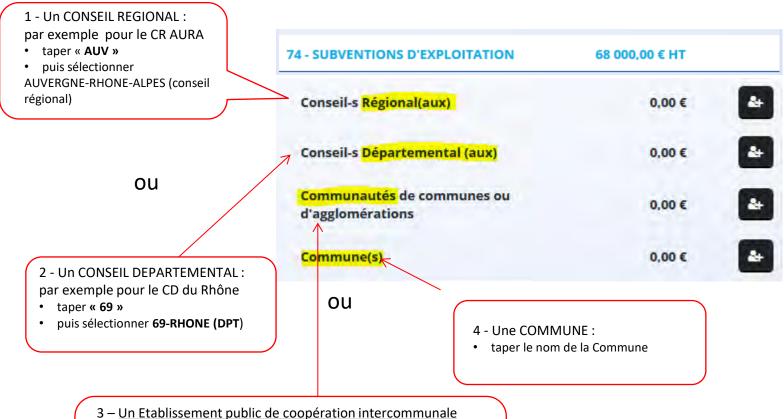


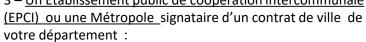


Vous sollicitez le financement d'une :

# **COLLECTIVITE TERRITORIALE**







- taper « 69 »
- puis sélectionner dans la déroulante l'EPCI :
   CC = Communauté de Communes CA = Communauté d'Agglo





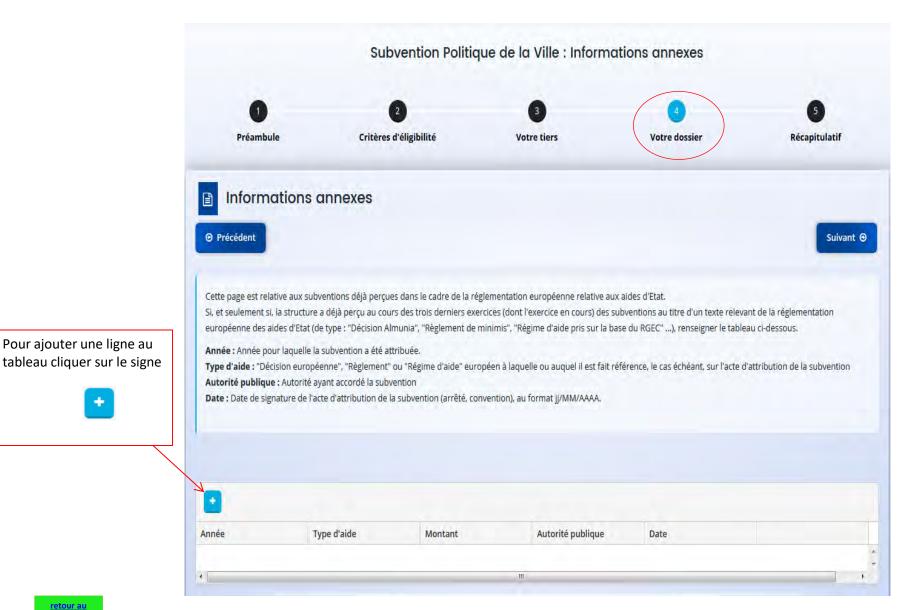
Vous sollicitez le financement d' :

## **AUTRES FINANCEURS**

68 000,00 € HT		<ul> <li>1 – La CAF, par exemple pour la CAF du Rhône</li> <li>taper « 69»</li> <li>pour la CAF du Rhône (69-CAF)</li> </ul>
0,00 €	4	pour la CAP du Kilone (69-CAP)
	9	
		Pour les autres financeurs, le montant sera
	(P)	saisi directement dans l'encadré.  En cas d'erreur supprimer la ligne à l'aide
	(P)	de l'icône
		0,00 €



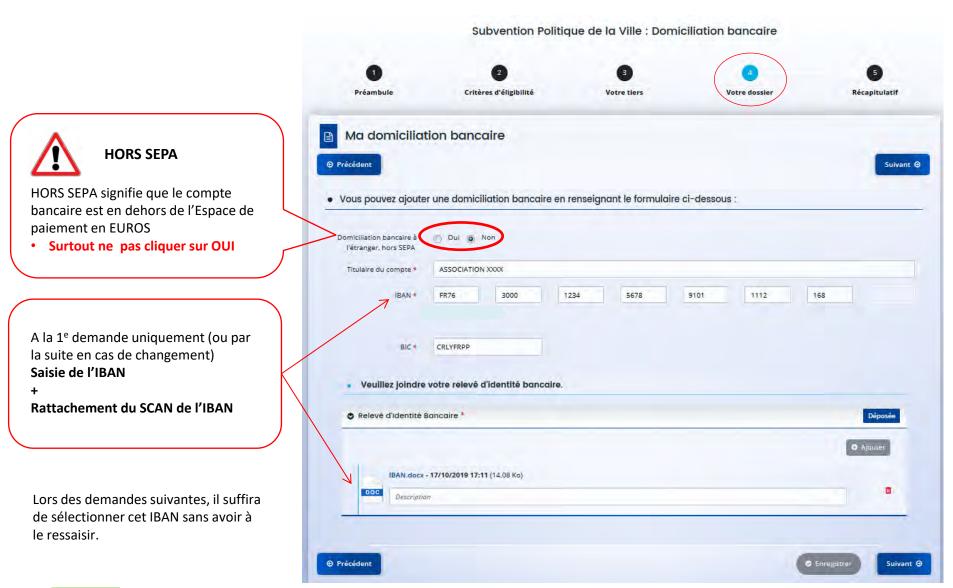
### 4 – Votre dossier : informations annexes





Pour ajouter une ligne au

## 4 – Votre dossier : Informations annexes



## 4 – Votre dossier : Pièces jointes

#### C'est votre 1e demande sur DAUPHIN

Joindre uniquement les pièces suivantes :

- . Les statuts et la liste des dirigeants
- . Les comptes annuels (bilan et compte de résultat N-1)
- . Le rapport du commissaire aux comptes (le cas échéant)
- . La délégation de signature de la personne qui a signé l'attestation sur l'honneur

#### Los d'une prochaine demande

#### Durant le même exercice

Si vous déposez d'autres demandes durant l'année, vous accèderez à ces documents dans un porte-documents.

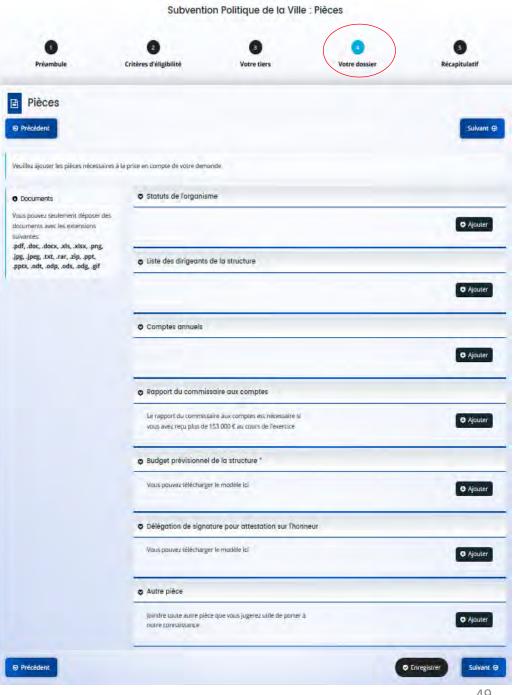
#### Les années suivantes

Lors de la 1<sup>e</sup> demande de l'année il faudra joindre uniquement :

- Les comptes annuels (bilan et compte de résultat N-1)
- le rapport du commissaire aux comptes, le cas échéant.

Les statuts, la liste des dirigeants, le justificatif du compte signataire, l'IBAN seront joints <u>uniquement s'ils ont été</u> modifiés.





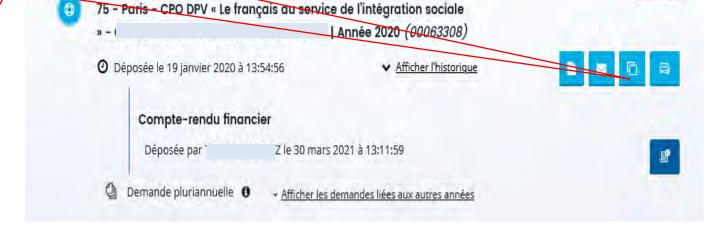
# Pour les prochaines demandes : Comment dupliquer une demande pour éviter des re-saisies inutiles ?

Aller dans votre espace personnel (suivre mes demandes), choisissez la demande à dupliquer,

puis cliquer sur **le symbole** 



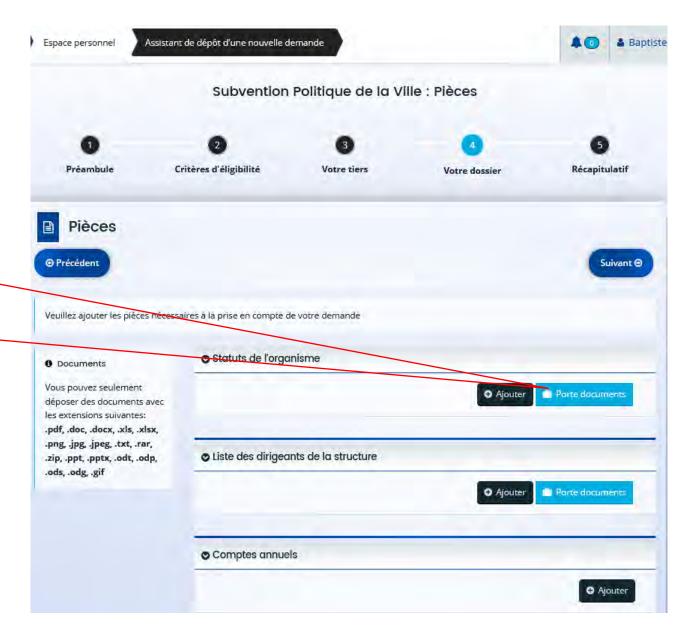
Vous n'aurez qu'à modifier les dates de réalisation, le millésime du budget et la colonne produits du budget de l'action



## Pour les prochaines demandes : Comment utiliser le porte-documents ?

A l'étape « Pièces », vous pourrez récupérer les pièces jointes d'une précédente demande rendue recevable par l'Administration, dans le Porte-documents.

Vous ne joindrez une nouvelle pièce justificative qu'en cas de changement (exemple : statuts ou liste des dirigeants)





# IV. DEPOSER UNE DEMANDE : ATTESTER SUR L'HONNEUR ET TRANSMETTRE LA DEMANDE

5. Première demande : joindre une attestation scannée P.53
Demandes ultérieures : attester en ligne grâce au compte signataire P.54





 5 – Récapitulatif et attestation sur l'honneur : l'organisme n'a pas de compte « signataire » (voir la partie « se connecter »)



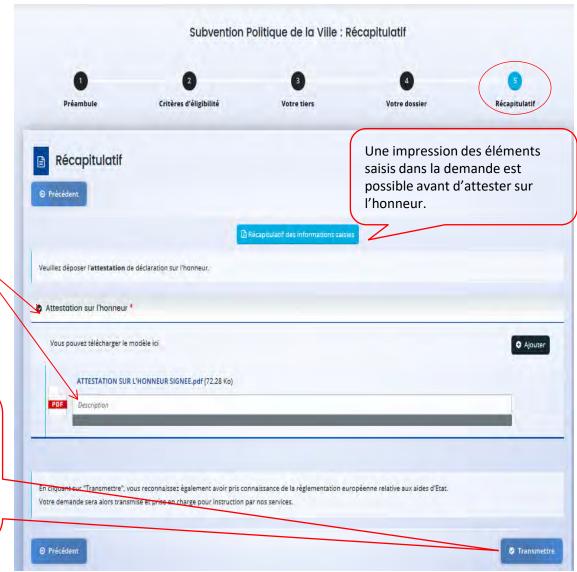
#### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Imprimer le modèle joint qui tient compte du nouveau contrat d'engagement républicain et faire signer l'attestation par le représentant légal ou son délégataire (dans ce cas mettre en PJ la délégation de signature).

Vous pourrez alors ajouter le scan de cette attestation.

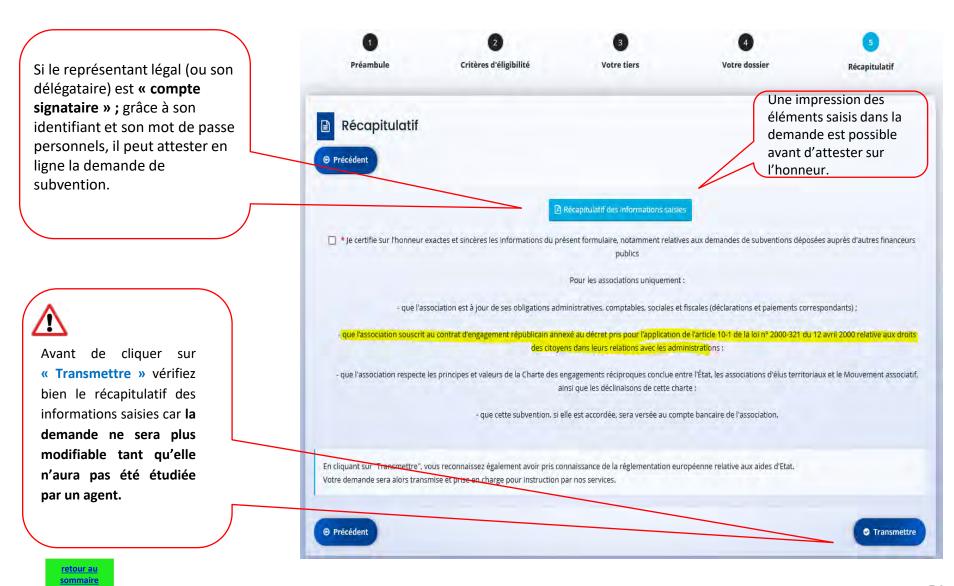


Avant de cliquer sur « Transmettre » vérifiez bien le récapitulatif des informations saisies car la demande ne sera plus modifiable tant qu'elle n'aura pas été étudiée par un agent.

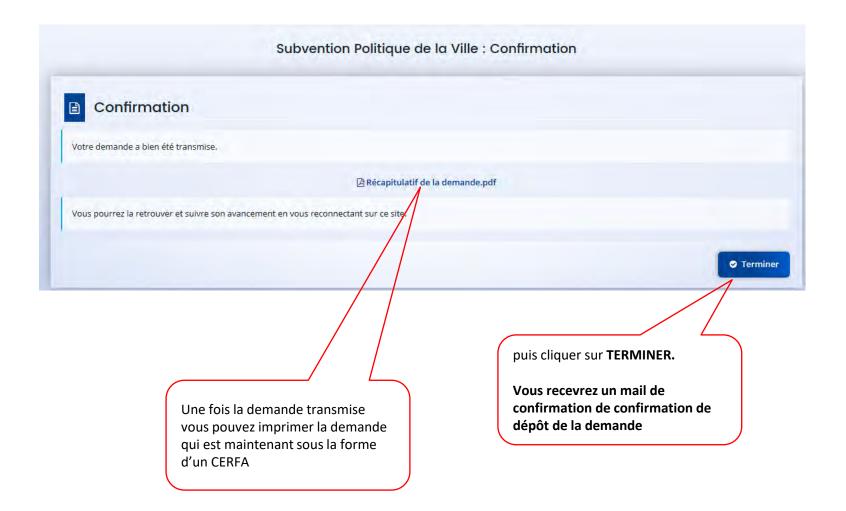




## • 5 – Récapitulatif : l'organisme a un compte « signataire » (voir la partie Se connecter)



## 4 – Votre dossier : le CERFA 12156\*06





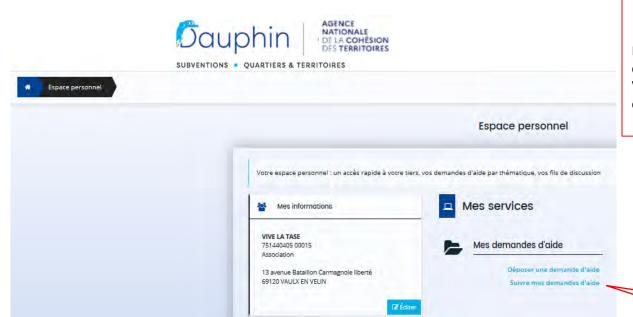
# V. MODIFIER MA DEMANDE UNE FOIS TRANSMISE, A LA REQUÊTE DE L'ADMINISTRATION

- Comment répondre à une demande de compléments <u>P.57</u> (les pièces jointes sont erronées ou incomplètes) ?
- Comment répondre à une sollicitation

  un élément de la demande reste à préciser ou à corriger) ?



## • Comment répondre à une demande de compléments ?





#### **DEMANDE DE COMPLEMENTS**

L'agent qui a pris en charge votre demande a constaté une pièce jointe manquante ou erronée. Vous êtes averti par mail de la demande de complément.

> 1 Cliquer sur suivre mes demandes

Cliquer sur l'enveloppe qui vous avertit d'une demande de complément

Mes demandes d'aide

Selon le statut des demandes, vous pouvez accéder à leur suivi, aux réponses aux sollicitations et à l'avancement de leur paiement.

89 - CC de la Vallée du Garon (Ccvg) - VACANCES POUR TOUS (00000031)

Créée le 3 octobre 2018 à 13:46:09 Déposée le 3 octobre 2018 à 14:18:33

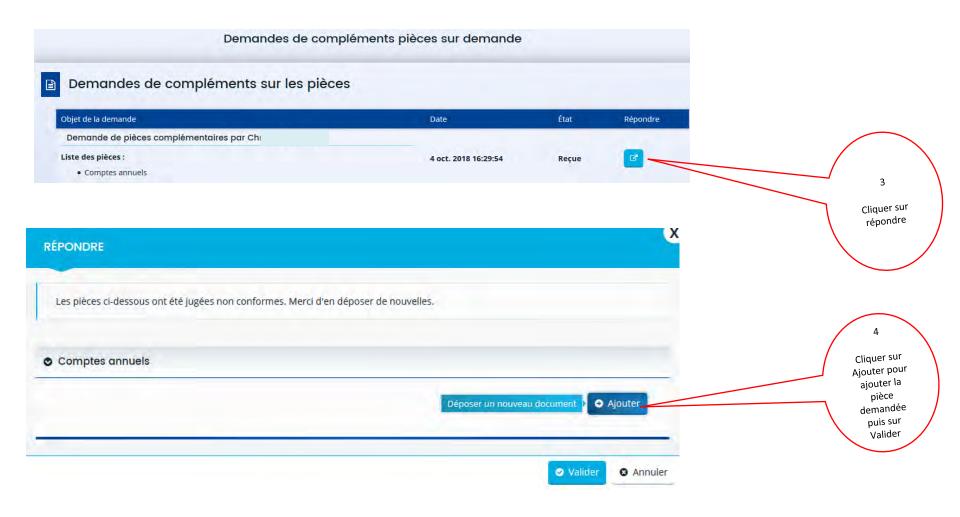




En cours d'instruction



## • Comment répondre à une demande de compléments ?





Comment répondre à une sollicitation ? **SOLLICITATION** L'agent qui a pris en charge votre demande constate des éléments à préciser ou à corriger dans le corps même de la demande. Vous êtes averti par mail de cette sollicitation. Cliquer sur la cloche qui vous informe d'une sollicitation Dauphin **Espace Usagers** SUBVENTIONS . QUARTIERS & TERRITOIRES Espace personnel Sollicitations 1 Espace personnel Contribution pour modification 69 - CC de la Vallée du Garon (Ccvg) - VACANCES POUR TOUS (00000031) ① Reçue le 4 oct. 2018 à 16:55:28 Votre espace personnel: un accès rapide à votre tiers, vos demandes d'aide par thématique, vos fils de discussion ⊕ Toutes les sollicitations Cliquer sur Mes services Mes informations contribution pour modification VIVE LA TASE Mes demandes d'aide 751440405 00015 Association Déposer une demande d'aide 13 avenue Bataillon Carmagnole liberté 69120 VAULX EN VELIN Suivre mes demandes d'aide ☑ Éditer



## **SYNTHESE EN SCHÉMAS**

- 1. PREMIÈRE DEMANDE DANS DAUPHIN D'UN ORGANISME NON RÉFÉRENCÉ
- 2. DEMANDE D'UN ORGANISME AYANT DÉJÀ DEPOSÉ UNE DEMANDE DANS DAUPHIN



#### SCHEMA DES DIFFERENTES ETAPES – 1º DEMANDE DANS DAUPHIN D'UN ORGANISME NON REFERENCE DANS DAUPHIN







Culture pour Tous

- 1/ Maxime créé son compte
- 2/ Il saisit les données de son tiers et sa demande
- 3/ Il joint en PJ les pièces demandées
- 4/ Il rattache l'IBAN et le scan de l'attestation sur l'honneur signée par le président de son association représentant légal
- 5/ Il appuie sur le bouton transmettre.

1/ Richard approuve le nouveau tiers

2/ Il prend en charge le dossier ce qui rattache Maxime au tiers et le rend « administrateur »

3/ Il envoie une invitation au représentant légal pour créer son compte (facultatif et à la demande de l'organisme). Il tague le compte « signataire » ; le représentant légal est alors rattaché au tiers qui pourra attester en ligne les prochaines demandes de subvention

5/ Il fait la recevabilité du dossier.

### RECAPITULATIF – SCHEMA DES DIFFERENTES ETAPES – DEMANDE DANS DAUPHIN D'UN ORGANISME DÉJÀ RÉFÉRENCÉ







Agent - Politique de la ville

1/ Elle saisit sa demande et joint la délégation de signature du président de son association

Elle met à jour éventuellement les données du tiers (adresse, SIRET, représentant légal...)

2/ Elle rattache le scan de l'attestation sur l'honneur signée par le Président de l'association ou elle transmet et appuie sur le bouton transmettre.

1/ Le tiers est déjà approuvé

2/ Richard prend en charge le dossier

3/ Il tague le compte de Samuel « signataire », il pourra alors attester en ligne les prochaines demandes de subvention

4/ Il fait la recevabilité du dossier